

C I A S

Délégués :

En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-16**- Ressources humaines & organisations de travail -****Tableau des effectifs**

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 29 avril 2022, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale, par visioconférence, sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 05 mai 2022 à 18h30.

Etaient présents : Geneviève CAROF, Philippe CLERY-MELIN, Pieternella COLOMBE, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Yves ETIENNE, Jan-Cédric HANSEN, Evelyne HORNAERT, Pascal LEHONGRE, Béatrice MOREAUX, Jocelyne RIDARD, Gilles ROYER.

Absents : Jessie ABLIN, Chantal LE GALL, Céline MIRAUX.

Absents excusés : Alette BRULE, Guy BURETTE, Rémi FERREIRA.

Pouvoirs : Sophie AROUET donne pouvoir à Annick DELOUZE, Frédéric DUCHÉ donne pouvoir à Pieternella COLOMBE, Sylvie GOULAY donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Nicole LELARGE-TORILLEC donne pouvoir à Pieternella COLOMBE, Chantal SIMONETTI donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Martine VANTREESE donne pouvoir à Annick DELOUZE.

Délibération

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°CC/17-269 du conseil communautaire du 28 septembre 2017, portant création du centre intercommunal d'action sociale de SNA ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 mars 2022 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adopter le tableau des effectifs ci-annexé.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président, par délégation,
La Vice-présidente,

Pieterella COLOMBE

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



CIAS - Tableau des effectifs CT 17 03 22

Filière	Grade	Cat.	Temps de travail	Postes inscrits	Postes proposés	Postes pourvus	Postes vacants	Temps de travail	Postes créés en ETP	
									Postes pourvus	Postes créés
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	TC	4	4	3	1	35	4,00	3,00
	Rédacteur principal 1ère classe	B	TC	1	1	0	1	35	1,00	0,00
	Rédacteur principal 2ème classe	B	TC	1	1	0	1	35	1,00	0,00
	Rédacteur	B	TC	4	4	3	1	35	4,00	3,00
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	TC	1	2	1	1	35	2,00	1,00
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	3	2	1	1	35	2,00	1,00
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TNC 20/35	1	1	1	0	20	0,57	0,57
	Adjoint administratif	C	TC	3	3	2	1	35	3,00	2,00
	Psychologue	A	TNC 14/35	1	1	0	1	14	0,40	0,00
	Conseiller socio-éducatif	A	TC	1	1	1	0	35	1,00	1,00
	Assistant socio-éducatif	A	TC	2	2	1	1	35	2,00	1,00
	Agent social principal de 1ère classe	C	TC	9	10	9	1	35	10,00	9,00
	Agent social principal de 1ère classe	C	TNC 30/35	1	1	1	0	30	0,86	0,86
	Agent social principal de 2ème classe	C	TC	20	20	17	3	35	20,00	17,00
Agent social principal de 2ème classe	C	TNC 30/35	6	5	4	1	30	4,29	3,43	
Agent social principal de 2ème classe	C	TNC 23.25/35	4	4	3	1	23,25	2,66	1,99	
Agent social principal de 2ème classe	C	TNC 18.47/35	3	3	2	1	18,47	1,58	1,06	
Agent social	C	TC	30	30	26	4	35	30,00	26,00	
Agent social	C	TNC 3.5/35	3	0	0	0	3,5	0,00	0,00	
Agent social	C	TNC 11.5/35	4	4	2	2	11,5	1,31	0,66	
Agent social	C	TNC 17.5/35	1	1	1	0	17,5	0,50	0,50	
Agent social	C	TNC 18.47/35	13	11	7	4	18,47	5,80	3,69	
Agent social	C	TNC 23.25/35	13	10	5	5	23,25	6,64	3,32	
Agent social	C	TNC 30/35	27	23	19	4	30	19,71	16,29	
		TOTAL		156	144	109	35	ETP	124,33	96,36

Tableau des effectifs - Mouvements
CT 17 03 22

C I A S

CREATION DE POSTES

- **Filière administrative**

Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Possibilité de recrutement	1 poste	Temps complet
--	---------	---------------

- **Filière sociale**

Agent social principal de 1 ^{ère} classe à TC Possibilité de recrutement	1 poste	Temps complet
--	---------	---------------

SUPPRESSION DE POSTES

- **Filière administrative**

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Suite nomination grade supérieur	1 poste	Temps complet
--	---------	---------------

- **Filière sociale**

Agent social principal de 2 ^{ème} classe à 30/35 Régularisation avancement de grade	1 poste	Temps non-complet
Agent social à 3,5/35 ^{ème} Régularisation marge de postes	3 postes	Temps non-complets
Agent social à 18,47/35 ^{ème} Régularisation marge de postes	2 postes	Temps non-complets
Agent social à 23,25/35 ^{ème} Régularisation marge de postes	3 postes	Temps non-complets
Agent social à 30/35 ^{ème} Régularisation marge de postes	4 postes	Temps non-complets